

Service Environnement

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité du service public
de collecte et de traitement des déchets
ménagers**

ANNEE 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRESENTATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	8
PRESENTATION DES PERFORMANCES.....	17
PRESENTATION DES INDICATEURS FINANCIERS	30
PRESENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION / PREVENTION ...	35

La population INSEE prise en compte pour le calcul des ratios 2025 est 19 228 habitants.

INTRODUCTION

Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO) est née le 1^{er} janvier 2002 de l'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes de Bellevue.

L'intercommunalité exerce la compétence « **prévention, collecte et traitement des déchets** » pour les **cinq communes** qui composent le territoire : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène. En 2025, BBO Communauté comptabilisait **19 228 habitants**.



La politique ambitieuse de réduction des déchets de BBO Communauté a débuté en 2003 à travers **l'optimisation de son service de gestion des déchets** en mettant en place les différentes actions ci-dessous :

- **2003** : mise en place de la **collecte sélective** ;
- **2007** : mise en place du **compostage individuel** ;
- **2008** : opération **foyers témoins** ;
- **2009** : développement de la **conteneurisation des collectes de déchets résiduels et emballages** dans les zones agglomérées ;
- **2009** : signature d'un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLP)** ;
- **2012** : **conteneurisation individuelle** de tout le territoire et optimisation de l'organisation des collectes ;
- **2012** : expérimentation du **compostage collectif** ;
- **2013** : mise en place de la **redevance incitative** et obtention de la dérogation préfectorale pour une modification de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels ;
- **2013** : expérimentation de la **collecte des papiers de bureau** ;
- **2013** : expérimentation du **lombricompostage** ;
- **2015** : **labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »**
- **2018** : ouverture de **deux plateformes de dépôts de déchets verts sur Kervignac**
- **2019** : mise en place de l'**extension des consignes de tri**
- **2020** : travaux de sécurisation de la déchèterie et création de **plateformes de stockage à plat pour les déchets verts et les gravats**
- **2021** : étude de faisabilité pour une **recyclerie**
- **2022** : adoption du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et démarrage des **travaux de réhabilitation** de la déchèterie de Merlevenez
- **2023** : ouverture de la **nouvelle déchèterie et d'une recyclerie** et développement du **compostage de proximité**
- **2024** : mise en place d'une nouvelle filière de tri en déchèterie : **REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment**, conventionnement avec CITEO pour la mise en place d'un **Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés** et mise en œuvre d'actions pour le **tri Hors Foyer**.
- **2025** : dotation des résidences secondaires et terrains de loisirs en **bacs individuels**, déploiement de **corbeilles bi-flux** dans le cadre du tri Hors Foyer et lancement de nouvelles campagnes de soutien pour les **culottes menstruelles** et les **couches lavables**.

FAITS MARQUANTS 2025

TRI HORS FOYER

L'année 2025 a été marquée par le déploiement de corbeilles bi-flux dans de nombreux lieux de loisirs, espaces publics et sites d'activités du territoire, avec pour objectif de faciliter le tri des déchets hors domicile et d'encourager les habitants comme les visiteurs à adopter les bons gestes de tri lors de leurs déplacements et temps de loisirs.



AIDE A L'ACHAT DE CULOTTES MENSTRUELLES

Depuis janvier 2025, BBO Communauté accompagne les habitantes du territoire dans l'adoption des culottes menstruelles grâce à une aide financière couvrant 50 % du prix d'achat (plafonnée à 100 €) et à des temps d'échanges organisés en mars 2025 pour informer et répondre aux questions sur leur utilisation.

KIT VAISSELLE REUTILISABLE

Afin de renforcer son offre d'équipements écoresponsables pour les événements du territoire, BBO Communauté met désormais à disposition 10 kits de vaisselle réutilisable, empruntables par les associations et les particuliers selon les mêmes modalités que les gobelets réutilisables proposés en partenariat avec l'ESAT de Larmor-Plage, et achetés auprès de Recyclerie Chouette Coop.



PARTIE 1

Présentation technique du service Déchets

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Mode de collecte

Depuis le 1er juillet 2012, date de lancement de la phase test de la redevance incitative, l'ensemble des communes est collecté au moyen de conteneurs individuels.

Seuls les logements en habitat collectif (habitat vertical) restent desservis par des bacs collectifs.



Répartition des conteneurs par commune

Des bacs roulants, équipés de puces électroniques et d'un volume compris entre 80 et 750 litres, ont été mis à disposition des particuliers et des professionnels pour la collecte individuelle des ordures ménagères résiduelles et assimilées, conformément à une grille de dotation définie par les élus communautaires.

Nombre de personnes	Volume de la poubelle
1 personne	80 litres
2 personnes	120 litres
3 personnes	180 litres
4 personnes	240 litres
5 personnes et plus	340 litres
Professionnels et logements collectifs	770 litres

Cette grille de dotation a été conçue afin de permettre aux foyers pratiquant le tri sélectif et le compostage individuel de pouvoir, s'ils le souhaitent, stocker environ quatre semaines d'ordures ménagères résiduelles.

Le tri sélectif permet en effet de détourner les déchets ménagers les plus volumineux (bouteilles en plastique, boîtes de conserve, emballages en carton, briques alimentaires, verre et papier), contribuant ainsi à optimiser la capacité des bacs destinés aux ordures ménagères.

Par ailleurs, le compostage individuel constitue une solution efficace pour détourner les déchets fermentescibles. Il permet ainsi de conserver les ordures ménagères résiduelles pendant plusieurs semaines dans de bonnes conditions, tant sur le plan des odeurs que de l'hygiène.

Les consignes de tri sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la collectivité : <https://www.bbo-communaute.bzh/>

Parc de conteneurs par commune

Communes	Nombre de bacs	Nombre de bacs
	(Ordures ménagères) Au 31 décembre 2025	(Emballages) Au 31 décembre 2025
Kervignac	3 099	3 111
Nostang	818	829
Merlevenez	1 495	1 515
Plouhinec	3 516	3 509
Sainte-Hélène	728	725
TOTAL	9 656	9 689

Fin 2025, le service a comptabilisé 9 656 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles et 9 689 conteneurs pour les emballages recyclables.

Au total, **19 345 bacs sont en service** sur le territoire à fin 2025 (contre 19 131 à fin 2024).

L'augmentation du nombre de bacs reflète l'évolution de la population sur le territoire, environ une centaine de points de collecte en plus par rapport à 2024.

Cas particulier des conteneurs à contrôle d'accès par clé

Pour les foyers ne disposant pas de l'espace nécessaire pour stocker un bac individuel, ainsi que pour les personnes de passage, de nouveaux conteneurs collectifs d'apport volontaire ont été installés sur les cinq communes du territoire.

Ces équipements sont accessibles au moyen du Pass' déchèterie ou de cartes prépayées, disponibles au Point Info Tourisme de Plouhinec.

Chaque ouverture du tambour est enregistrée informatiquement.



Cas des professionnels

Pour les professionnels, le volume des bacs est adapté à la production de déchets.

Six tailles de bacs sont proposées : 80 L, 120 L, 180 L, 240 L, 340 L et 770 L. Les professionnels peuvent être dotés de plusieurs bacs, de même volume ou de volumes différents, selon leurs besoins.

Les seuils d'acceptabilité pour la collecte en porte-à-porte des professionnels sont fixés à :

- 16 000 litres pour les ordures ménagères résiduelles,
- 16 000 litres pour les emballages recyclables.

Fréquence des collectes

Depuis le 1er juin 2013, la collecte de la poubelle verte est réalisée une fois tous les quinze jours. Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'optimisation du service, visant à maîtriser les coûts de collecte tout en répondant aux objectifs de développement durable.

Cette réduction de la fréquence de collecte avait été validée à l'unanimité par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). BBO Communauté avait ainsi obtenu une dérogation préfectorale pour une durée de deux ans, jusqu'à fin mai 2015, renouvelée par la suite.

Depuis 2019, et sans obligation de dérogation, une collecte hebdomadaire des ordures ménagères est maintenue durant la saison estivale (juillet-août) pour les particuliers des communes de Plouhinec et Sainte-Hélène. Cette adaptation est intervenue dans le cadre de l'extension des consignes de tri et de l'optimisation des circuits de collecte.

Par ailleurs, une collecte hebdomadaire est assurée toute l'année pour les gros producteurs et les métiers de bouche.

Les calendriers de collecte sont disponibles en téléchargement sur <https://www.bbo-communaute.bzh/>

COLLECTE SELECTIVE

Modes de collecte en place

Depuis le 1er juillet 2012, la collecte des emballages recyclables se fait sur l'ensemble du territoire au moyen de conteneurs individuels. Seuls les immeubles restent desservis par des conteneurs collectifs. La collecte a lieu tous les quinze jours.

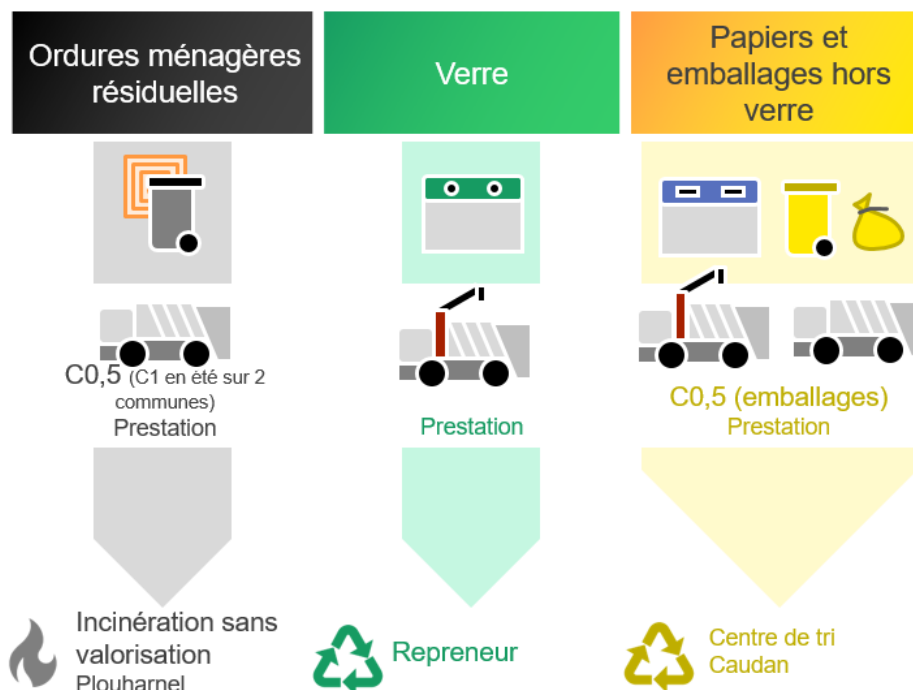
Dans le cadre du développement du tri Hors Foyer, huit nouvelles colonnes d'apport volontaire ont été installées en 2024 : quatre au camping du Moténo et quatre sur des lieux de passage à Plouhinec.

Pour le verre (97 colonnes) et le papier (82 colonnes), des points d'apport volontaire sont disponibles pour les foyers sur les cinq communes de BBO Communauté.

Ces conteneurs sont régulièrement vidés par un camion-grue assuré par le prestataire privé SUEZ.

	OMr		Emballages		Papiers	Verre
Mode de collecte	Porte-à-porte	Apport volontaire	Porte-à-porte	Apport volontaire		
Type de contenant	Bacs	Abri Bac	Bacs	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes
Quantité	9 656	8	9 689	8	82	97

Fréquences et modalités des collectes



DECHETERIE et AUTRES MISSIONS TECHNIQUES

Personnel

Le service Déchets compte un effectif de 8 ETP.

Un poste de chargé de prévention a été créé fin 2022 pour assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), tandis que le poste de chargée de mission Biodéchets a pris fin début 2025.

En complément des agents titulaires, des agents contractuels ont été recrutés pour pallier les absences liées aux arrêts maladie.

En 2025, le personnel présent sur le site technique se compose de :

- 4 agents à temps complet assurant le gardiennage de la déchèterie, l'entretien des points d'apport volontaire et la maintenance des conteneurs individuels ;
- 1 agent en renfort ponctuel pendant les périodes de congés et de formation des titulaires.

Depuis 2014, la communauté de communes gère en régie les bacs individuels. Cette mission requiert la présence d'un agent deux jours par semaine pour la livraison et le retrait des bacs chez les usagers, leur lavage et la gestion du stock.

Horaires d'ouverture de la déchèterie et des plateformes déchets verts

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Déchetterie	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 14h – 17h45	Jour de fermeture	9h00 – 11h45 14h – 17h45	9h00 – 11h45 13h30 – 17h15

En complément de la déchèterie de Merlevenez, trois plateformes de stockage des déchets verts sont implantées sur les communes de Kervignac et Plouhinec. Ces installations sont équipées de systèmes de contrôle d'accès mais ne sont pas gardiennées.

Depuis septembre 2019, elles sont également accessibles, contre facturation, aux professionnels (paysagistes) des cinq communes.

Les plateformes sont ouvertes tous les jours, de 8 h à 20 h, et ne sont fermées que lors des opérations de broyage.

Déchèteries	1 déchèterie Gardiennage en régie Rotation des bennes et traitement en prestation Accessibles aux professionnels avec facturation	
Déchets verts	3 plateformes de dépôt	

Déchets autorisés en déchèterie

BBO Communauté ajuste régulièrement la nature des flux triés afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des capacités techniques de valorisation. Cette démarche vise à la fois à maximiser la part de déchets pouvant être réutilisés ou recyclés et à limiter les coûts pour le service Déchets.

La déchèterie accueille les déchets listés dans le tableau suivant.

Pour les objets susceptibles d'être réemployés, une zone spécifique de dépôt est aménagée. Sous la surveillance des agents de déchèterie, les usagers peuvent y déposer des objets, mais toute récupération est interdite sur place. Ces objets sont ensuite confiés à une entreprise d'insertion pour réparation et réutilisation.

Flux	Exemples de types de déchets acceptés	Déchets interdits
Dons pour la zone réemploi	Bricolage, décoration, jouets, vaisselles, meubles, vélos, articles de puériculture, livres ...	Articles très sales et en mauvais état
Textiles	Vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie ...	Textiles souillés
Cartons	Cartons d'emballages secs, vidés et mis à plat,	Cartons souillés
Végétaux	Gazon, branchages, feuilles mortes, copeaux de bois...	Branches et souches d'arbres d'un diamètre supérieur à 12 cm Végétaux d'un volume supérieur à 8 m ³ / jour
Bois	Élément de charpente, planche, poutre, parquet, cageot, palette... Branches et souches d'un diamètre supérieur à 12 cm et inférieur à 30 cm	Meubles
Inertes	Terre, cailloux, sable, parpaings, ciment, ardoises, tuiles, carrelage, porcelaine, appareil sanitaire, ...	
Huisseries	Fenêtres, Velux, portes vitrées ...	
Plâtre	Chutes de plâtres type BA13, carreaux de plâtre, plaques de plâtres ...	
Polystyrène	Polystyrène de protection, de calage, caisses à poisson, chutes de panneaux polystyrène	
Métaux	Radiateurs en fonte, fer à béton, chaînages, casseroles, grillages, tôles...	
Mobilier et articles d'ameublement	Literie, matelas, meubles de cuisine ou de salle de bain, fauteuils, canapés, tapis, stores...	

Flux	Exemples de types de déchets acceptés	Déchets interdits
Déchets d'équipement électrique et électronique	Électroménager, écrans, informatique, petits appareils électriques,	
Plastiques	Jouets, mobilier de jardin, plastique dur qui ne peut être collecté en porte-à-porte, poubelle, seau, bassine ...	
Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment	Laine de verre, laine de roche	
Les piles et accumulateurs, batteries, lampes et néons		
Huiles¹	Les huiles de vidange et huiles végétales des particuliers et professionnels jusqu'à 30 litres par semaine.	Les professionnels doivent disposer de leurs propres filières de collecte agréées au-delà d'une production de 30 litres par semaine.
Déchets ménagers spéciaux²	Restes de produits de bricolage, de jardinage, d'entretien ... Les produits doivent être étiquetés et dans des contenants hermétiques. Les produits inconnus ou dans des contenants fuyards doivent être signalés au gardien pour un conditionnement et une affectation spécifique.	
Déchets médicaux	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement Radiographies	
Déchets ultimes	Papiers peints, cartons souillés, caoutchouc ...	

¹ Les huiles minérales ou synthétiques sont stockées dans des contenants spécifiques réservés à cet effet. Il est interdit de mélanger les huiles minérales et végétales.

² Les déchets dangereux doivent être conditionnés dans leur emballage d'origine et identifiés. Ils sont réceptionnés uniquement par les agents de déchèterie qui les entreposeront eux-mêmes dans le local dédié.

PLAN de la déchèterie intercommunale



Le règlement de service de la déchèterie a été actualisé à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle installation, et le seuil autorisé pour les apports a été porté à 8 m³ par jour.

Déchets interdits en déchèterie

- Éléments entiers de voitures ou camions
- Ordures ménagères
- Cadavres d'animaux
- Produits toxiques (hors DDM)
- Produits inflammables – explosifs – radioactifs
- Déchets industriels
- Graisses et boues de station d'épuration
- Tous les produits liquides à l'exception des huiles de vidange et DDM
- Amiante

PARTIE 2

Présentation des performances

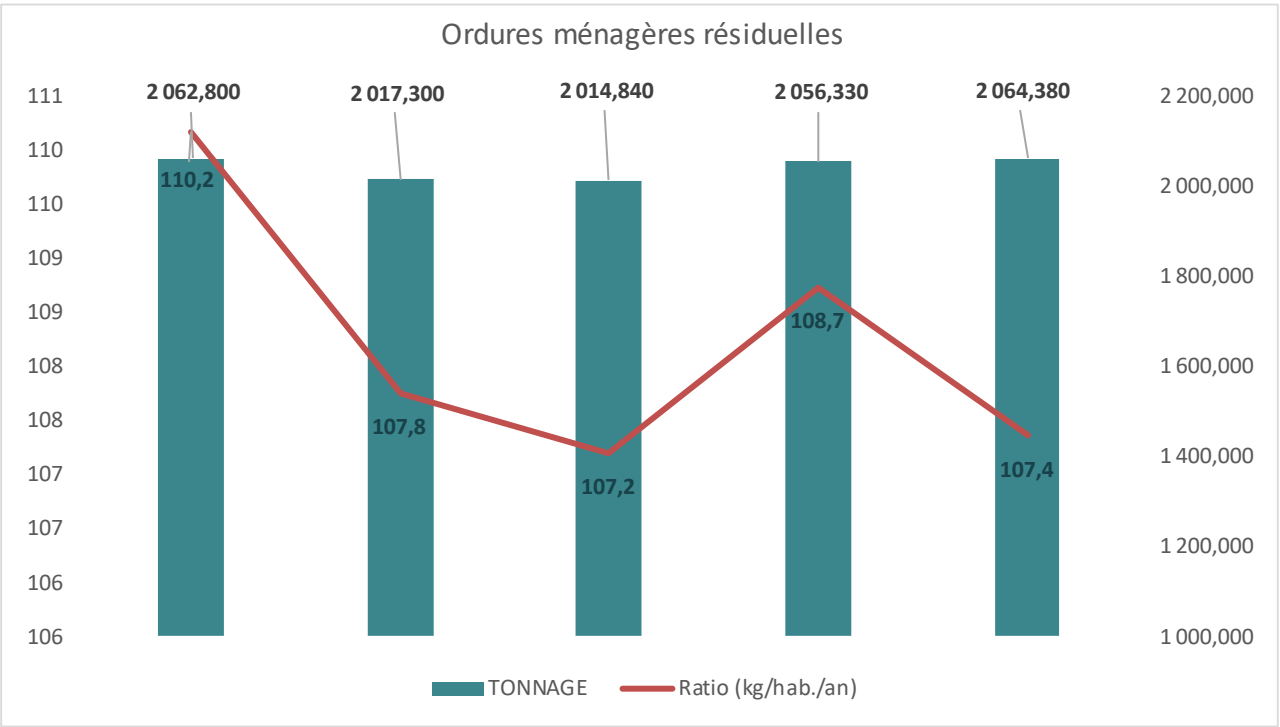
Collecte des ordures ménagères

Les tonnages annuels d'ordures ménagères résiduelles collectées de 2021 à 2025 sont présentés ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025
1 ^{er} TRIMESTRE	488,980	484,720	493,520	492,300	493,020
2 ^{ème} TRIMESTRE	492,640	499,010	475,900	492,650	494,440
3 ^{ème} TRIMESTRE	566,500	538,630	544,400	560,240	561,360
4 ^{ème} TRIMESTRE	514,680	494,940	501,020	511,140	515,560
TONNAGE	2 062,800	2 017,300	2 014,840	2 056,330	2 064,380
Ratio (kg/hab./an)	110,2	107,8	107,2	108,7	107,4
Population municipale INSEE	18 721	18 721	18 795	18 911	19 228

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles reste quasiment stable depuis 2022.

La quantité par habitant en 2025 se rapproche des niveaux observés en 2022 et 2023, avec **107,4 kg par habitant**.



Traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées par incinération à l'usine de Plouharnel. Une convention de coopération publique avait été établie avec la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, partenariat qui s'est achevé le 31 décembre 2025.

À ce jour, la chaleur produite par l'usine de Plouharnel n'est pas valorisée.



Usine d'incinération à Plouharnel

Collecte des déchets recyclables

	EMBALLAGES	VERRE	PAPIERS	TOTAL
Tonnage	985,520	1 162,080	256,240	2 403,840
Ratios 2025 (kg/hab./an)	51,3	60,4	13,3	125,0

En 2025, un total de 2 403 tonnes de déchets recyclables a été collecté, évitant ainsi leur incinération.

Pour comparaison :

<i>tonnes</i>	2022	2023	2024	2025
EMBALLAGES	879,620	929,460	959,620	985,520
VERRE	1 149,880	1 157,620	1 170,920	1 162,080
PAPIERS	326,900	284,900	256,900	256,240
TOTAL	2 433,048	2 371,980	2 387,440	2 403,840

Le tonnage d'emballages propres et secs évolue chaque année et a augmenté de 2,7 % par rapport à 2024.

Les tonnages de verre et papiers sont stables.

Ratio (kg/hab./an) des déchets recyclables collectés

<i>Kg/hab./an</i>	2021	2022	2023	2025
EMBALLAGES	47,0	49,5	50,7	51,3
VERRE	61,4	61,6	61,9	60,4
PAPIERS	17,5	15,2	13,6	13,3
TOTAL	125,9	126,3	126,2	125,0

Dans l'ensemble, le ratio global des déchets recyclables reste stable depuis plusieurs années, la baisse des apports de papiers compensant l'augmentation des emballages.

Collecte des textiles

À la fin de l'année 2025, BBO Communauté comptait 22 points de collecte de textiles (TLC) répartis sur l'ensemble du territoire, incluant celui de la recyclerie Chouette Coop.

Le tonnage collecté en 2025 s'élève à 107,67 tonnes, contre 102,85 tonnes en 2024, marquant une reprise des volumes collectés.

Ces résultats correspondent à un ratio de 5,6 kg de textiles collectés par habitant.



Caractérisation des déchets collectés

Les refus de tri correspondent aux déchets non recyclables déposés par erreur dans le bac jaune.

La caractérisation des emballages collectés via les bacs à couvercle jaune montre que le taux moyen de refus pour l'année 2025 reste identique à celui de 2024, soit 30 %. Ce taux est exprimé en pourcentage du poids trié et non du volume, car les erreurs de tri concernent souvent des matériaux plus lourds que les emballages, comme le verre. Le tonnage global des refus de tri s'élève à 357 tonnes.

L'augmentation relative du taux de refus est principalement liée à l'extension des consignes de tri : tous les emballages plastiques doivent désormais être déposés dans le bac jaune, alors qu'une partie n'est pas encore recyclable. À cela s'ajoute le flux « Développement », qui entraînera dans les prochaines années une évolution favorable du taux de refus en raison de nouveaux matériaux qui deviendront recyclables.

Les caractérisations actuelles montrent que les refus incluent principalement du verre, des fines, des emballages non vidés et des textiles. Néanmoins, le taux de refus reste correct, ce qui indique que les usagers n'utilisent pas les bacs jaunes pour éliminer leurs ordures ménagères résiduelles.

Concernant les papiers, les déchets indésirables sont essentiellement constitués de films plastiques enveloppant les revues et de cartons.

TAUX DE REFUS 2025		TAUX DE REFUS HORS REFUS FILIÈRES 2025	
Kervignac	28%	Kervignac	19%
Merlevenez	34%	Merlevenez	23%
Nostang	33%	Nostang	21%
Sainte-Hélène	37%	Sainte-Hélène	26%
Plouhinec	30%	Plouhinec	19%

Des cintres sont placés sur les conteneurs par le prestataire lorsqu'une erreur de tri est constatée par les agents de collecte.

365 cintres ont été déposés sur les bacs en 2025 dont 292 pour des bacs blacklistés.



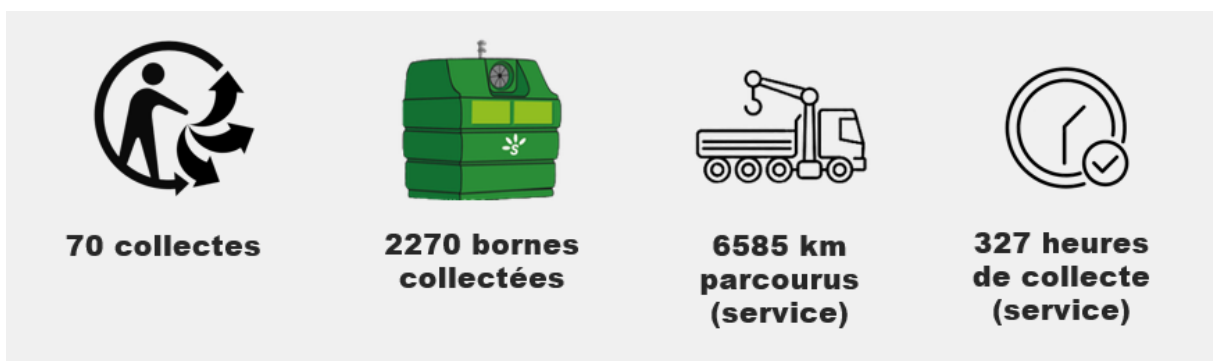
LES CHIFFRES CLES 2025

Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages



1 accident du travail avec arrêt

Collecte en apport volontaire du verre et des papiers



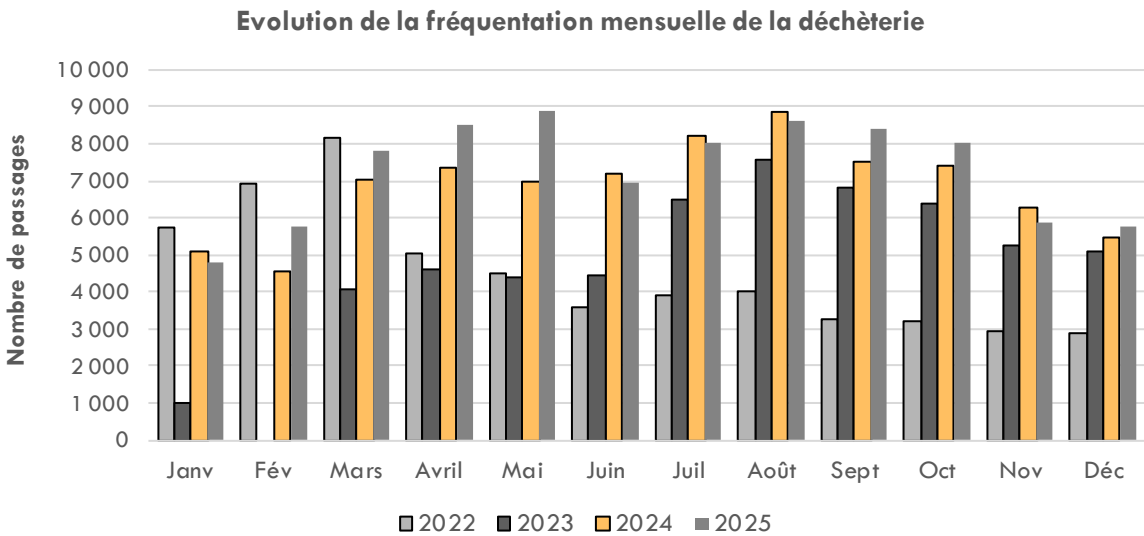
Aucun Accident du Travail

Fréquentation de la déchèterie

En 2025, la déchèterie de Merlevenez a enregistré 87 550 entrées, contre 82 025 en 2024, soit un ratio d'environ 4,55 visites par habitant.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la fréquentation depuis 2022, année durant laquelle la déchèterie avait été partiellement fermée, tout comme en 2023, pour des travaux de réhabilitation du site.

Evolution de la fréquentation mensuelle de la déchèterie	2022	2023	2024	2025
Janv	5 749	1 006	5 096	4 822
Fév	6 948	0	4 553	5 779
Mars	8 160	4 047	7 045	7 830
Avril	5 016	4 624	7 360	8 537
Mai	4 482	4 408	7 000	8 882
Juin	3 602	4 453	7 172	6 970
Juil	3 883	6 520	8 241	8 025
Août	4 023	7 582	8 843	8 637
Sept	3 251	6 807	7 516	8 383
Oct	3 192	6 363	7 428	8 023
Nov	2 948	5 266	6 275	5 894
Déc	2 884	5 070	5 496	5 768
TOTAL	54 138	56 146	82 025	87 550



Une augmentation de la fréquentation est également observée sur les trois plateformes de déchets verts, et ce malgré l'ouverture d'une plateforme au sein de la déchèterie de Merlevenez en 2024.

Evolution de la fréquentation des plateformes déchets verts	2024	2025
KERMASSONNETTE - KERVIGNAC	18 136	24 227
LE PORZO - KERVIGNAC	5 138	5 643
LE BISCONTE - PLOUHINEC	32 236	35 902
TOTAL	55 510	65 772

Bilan des tonnages collectés en 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Tout-Venant	1 456	1 359	1 158	1 280	1 271
Bois	600	507	553	694	599
Ferrailles	282	240	250	296	352
Cartons	166	158	159	188	201
Gravats	2 584	1 239	1 472	2 291	2 574
Plâtre REP PMCB			95	71	105
Laine de verre REP PMCB					5
Laine de roche REP PMCB					1
Huissières REP PMCB			41	67	52
Polystyrène			3,9	8,3	9
Coquillage			0,6	2,2	3
Ardoises			0,0	17,4	2
ABJ thermiques			6,4	9,5	6,2
Articles de sport et de loisirs			10,1	15,8	11,8
Articles de jardin et bricolage			10,3		
Jouets			3,1		
Mobilier	347	313	372		
REP Bois				327	444
REP en mélange				184	181
REP Plastiques et petits jouets				6	42
DEEE	188	180	196	237	251
DDS	40	46	49	63,2	57
DASRI	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Batteries	6,7	5,0	6,9	6,1	10
Piles	2,2	1,4	2,2	2,3	2,5
Néons/Lampes	0,8	1,5	1,6	0,7	0,8
Cartouches	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Capsules Nespresso	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6
Déchèteries	5 673	4 051	4 390	5 767	6 181
Déchèteries (hors gravats)	3 090	2 812	2 918	3 477	3 608
Déchets verts déchèterie	2 224	393	733	1 434	1 412
Déchets verts plateformes	2 379	3 732	4 277	4 451	3 372
TOTAL DECHETS VERTS	4 602	4 125	5 010	5 885	4 784
Ratio déchèterie sans déchets verts	303	216	234	305	321
Ratio déchets verts	246	220	267	311	249
RATIO TOTAL	549	437	500	616	570

Les tonnages de déchets collectés en déchèterie ont augmenté en 2025 et notamment suite à la mise en place de nouvelles filières courant 2024 (plâtre, huisseries, polystyrène, REP Articles de jardin et bricolage, Jouets, Articles de sport et de loisirs, Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).

Par ailleurs, une hausse importante du tonnage des déchets inertes est toujours observée.

À l'inverse, les apports de déchets verts ont diminué, en lien direct avec la sécheresse survenue durant l'été.

Détail des tonnages des déchets diffus spécifiques - DDS (en tonnes)

Concernant les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers*, BBO Communauté a conclu une convention avec EcoDDS, éco-organisme agréé sur son périmètre, chargé d'organiser la collecte sélective et le traitement de ces déchets.

Certains flux, non pris en charge dans le cadre de la filière REP, continuent toutefois d'être collectés par le prestataire TRIADIS.

* Sont exclus des catégories prises en charge : les produits pyrotechniques et les extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice.

Par ailleurs, la collecte des outillages du peintre a été mise en place en 2023.

<i>Tonnes</i>	TRIADIS (hors ECODDS)	ECODDS	TOTAL 2025	Rappel 2024
Peinture, colle, vernis	4,362	24,770	29,132	31,960
Acides		0,106	0,106	0,107
Solvants	0,144		0,144	0,138
Phytosanitaires		0,656	0,656	0,858
Emballages vides souillés	8,971		8,971	13,340
Aérosols		0,437	0,437	0,491
Prod. Non identifiés liquides	8,480		8,480	7,950
Prod. Non identifiés solides			-	0,028
Comburant, chlorate		0,160	0,160	0,165
Radiographies	0,247		0,247	0,221
Bases	1,951	0,214	2,165	2,048
Huile végétale	3,294		3,294	3,674
Filtres à huile		0,788	0,788	0,659
Autres DDS Liquides		0,695	0,695	0,802
Bidons de combustibles		0,668	0,668	0,595
Outillages du peintre		0,140	0,140	0,198
TOTAL	27,449	28,634	56,083	63,234
Huile minérale (litres)			11 670	12 500

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont en légère baisse par rapport à 2024.

Traitement et valorisation des produits collectés en déchèterie

Depuis le 1er janvier 2004, la déchèterie est gérée en régie par BBO Communauté. Plusieurs prestataires ont été sélectionnés, suite à des appels d'offres, pour assurer le traitement des différents produits collectés sur le site.

Le tableau suivant présente les repreneurs des déchets de la déchèterie de Merlevenez.

Certains flux sont pris en charge dans le cadre des filières REP, notamment les D3E, les articles de sport et de loisirs, les Déchets d'Équipement et d'Ameublement, les DDS, les jouets, les articles de bricolage, les piles, etc.

Type de déchet	Repreneur	Type et durée du contrat
Déchets végétaux	BREIZH SERVICE ENVIRONNEMENT – Nostang - compostage	Marché au 01/01/2023
Encombrants	VEOLIA – Tri + enfouissement	Marché au 01/01/2023
Bois	VEOLIA – valorisation matière	Marché au 01/01/2023
Cartons	VEOLIA – Hennebont (transfert) + REVIPAC (valorisation matière)	Marché au 01/01/2023
Gravats	LES RECYCLEURS BRETONS - centre d'enfouissement	Marché au 01/01/2023
Plâtre	<i>REP depuis octobre 2024</i>	
Huisseries	<i>REP depuis octobre 2024</i>	
Ferrailles - Batteries	GUYOT ENVIRONNEMENT – valorisation matière	Marché au 01/01/2023
Huiles végétales	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement)	Marché au 01/01/2023
Déchets Diffus Spécifiques	TRIADIS – St Jacques de la Lande (traitement) + REP	Marché au 01/01/2023
Huile mécanique	SARP - Ploemeur	Contrat de prestations
Polystyrène	VEOLIA Hennebont (transfert)	Marché au 01/01/2023
Ardoises	LES RECYCLEURS BRETONS	Marché au 01/01/2023
Coquillages	LES RECYCLEURS BRETONS + Usine de Kervellerin - Cléguer	Marché au 01/01/2023

Collecte des déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

Déchets des Services Techniques Communaux

Ces services peuvent accéder à la déchèterie sans frais supplémentaires pour y déposer les déchets issus de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Déchets banals des activités économiques (artisans, commerçants ...)

Seuls les établissements artisanaux et commerciaux dont le siège social est situé sur le territoire de BBO Communauté et pouvant présenter un Kbis à jour peuvent accéder à la déchèterie, selon les modalités tarifaires suivantes :

- Végétaux : 27 € TTC / m³
- Bois, Gravats / plâtre : 39 € TTC / m³
- Tout venant : 51 € TTC / m³

Depuis septembre 2019, les dépôts réalisés par les professionnels sur les plateformes de déchets verts sont facturés selon un forfait de 2 m³, soit 54 € TTC par passage.

Carton des professionnels

33 entreprises et commerçants bénéficient d'une collecte en porte-à- porte de leurs cartons professionnels (30 en 2024).

Ce ramassage a lieu tous les 15 jours.

36,440 tonnes de cartons ont été collectées en 2025 contre 31,482 tonnes en 2024.



Papiers de bureau



Depuis mars 2013, une collecte des papiers de bureau est réalisée dans les écoles, administrations et entreprises. En 2025, on comptait 71 points de collecte.

13,234 tonnes ont été ainsi collectées en 2025 contre 13,109 tonnes en 2024.

Le partenaire de ces collectes, cartons professionnels et papiers de bureau, est la Feuille d'Erable – entreprise d'insertion basée à Quéven.

378 heures
d'insertion

Chiffres clés des collectes réalisées par la Feuille d'Erable :

Collecte des cartons :	3 598 km	443 litres de gasoil	418 heures
Collecte des papiers :	1 226 km	150 litres de gasoil	212 heures

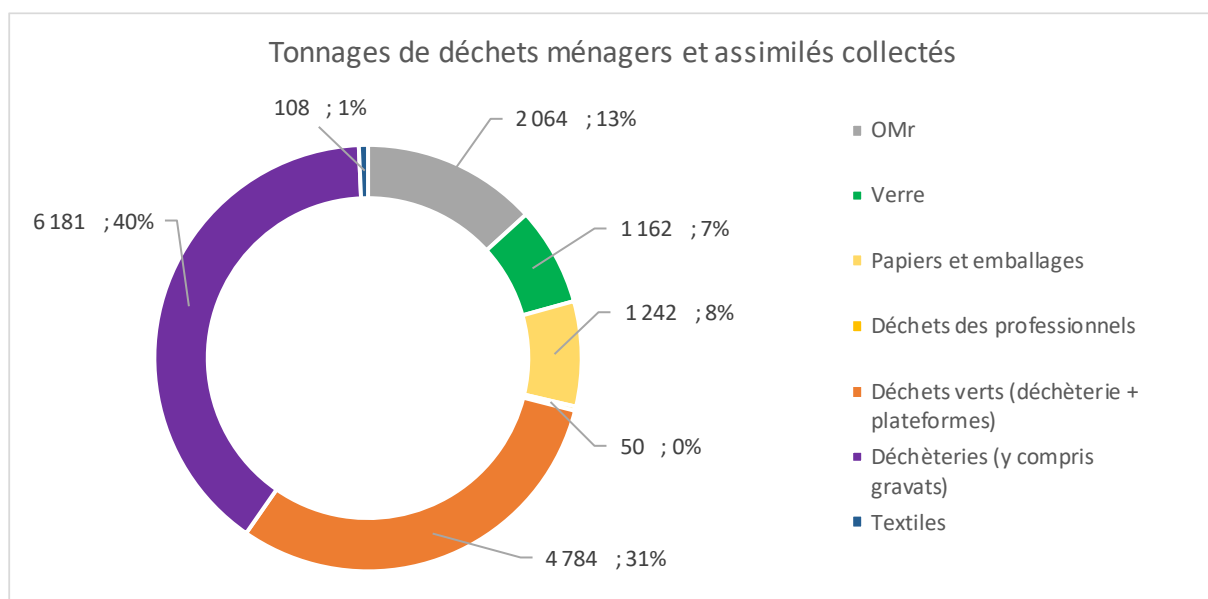
Evolution de la production de déchets ménagers

En 2025, la production d'ordures ménagères résiduelles reste maîtrisée, grâce à la tarification incitative et aux actions de prévention.

Malgré une baisse du tonnage déchets verts, les volumes déposés en déchèterie et sur les plateformes de déchets verts demeurent élevés.

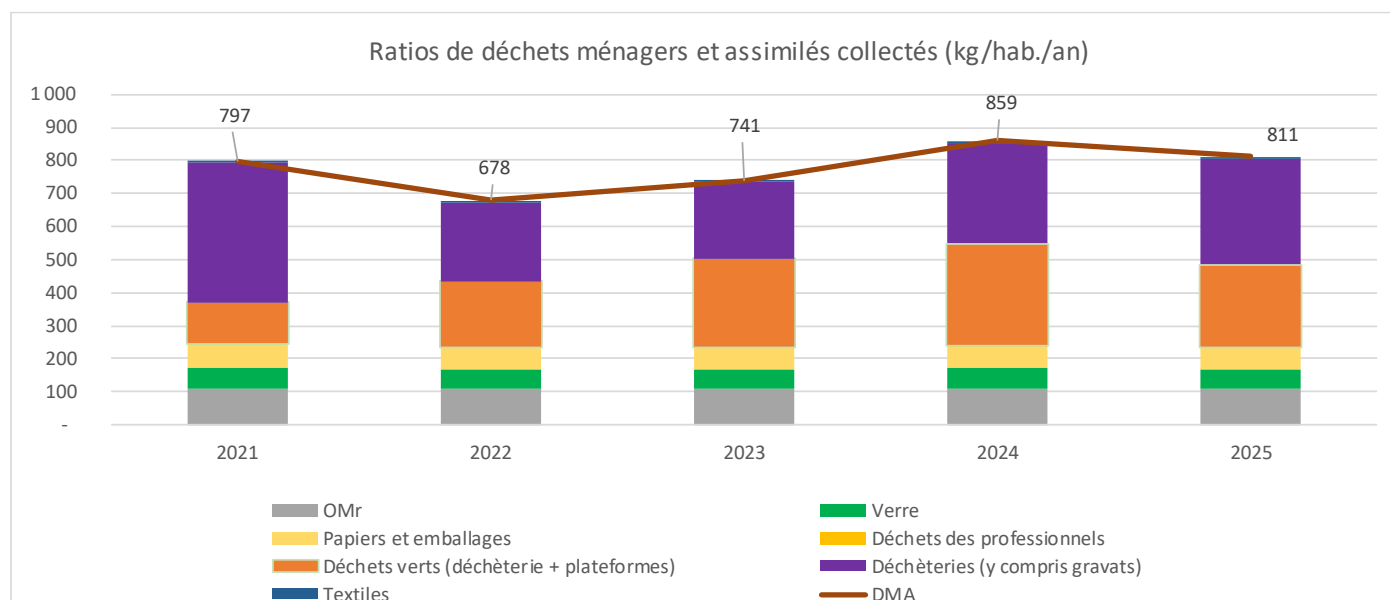
Comparatif des tonnages de 2021 à 2025

Tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés	2021	2022	2023	2024	2025
OMr	2 063	2 017	2 015	2 056	2 064
Verre	1 184	1 150	1 158	1 171	1 162
Papiers et emballages	1 249	1 207	1 214	1 217	1 242
Déchets des professionnels	53	49	42	42	50
Déchets verts (déchèterie + plateformes)	2 379	3 732	5 010	5 885	4 784
Déchèteries (y compris gravats)	7 897	4 444	4 390	5 767	6 181
Textiles	93	92	96	103	108
DMA	14 917	12 691	13 925	16 240	15 591



Comparatif des ratios de 2021 à 2025

Ratios de déchets ménagers et assimilés collectés (kg/hab./an)	2021	2022	2023	2024	2025
OMr	110	108	107	109	107
Verre	63	61	62	62	60
Papiers et emballages	67	64	65	64	65
Déchets des professionnels	2,8	2,6	2,2	2,2	2,6
Déchets verts (déchèterie + plateformes)	127	199	267	311	249
Déchèteries (y compris gravats)	422	237	234	305	321
Textiles	5,0	4,9	5,1	5,4	5,6
DMA	797	678	741	859	811



PARTIE 3

Présentation des indicateurs financiers

METHODE COMPTA COUT

En préambule, il faut retenir que les coûts présentés dans le rapport annuel sont ceux validés dans le cadre de la matrice des coûts. Cette validation est effectuée chaque année par un bureau d'étude et cela depuis 2009 pour notre collectivité.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts. Instance nationale présidée par l'ADEME dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Avertissement, contrairement à notre comptabilité publique cette matrice intègre la dotation aux amortissements concernant l'intégralité de nos équipements et la reprise annuelle des subventions de ces mêmes investissements. A l'inverse, sont exclus le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.

Quelques définitions :

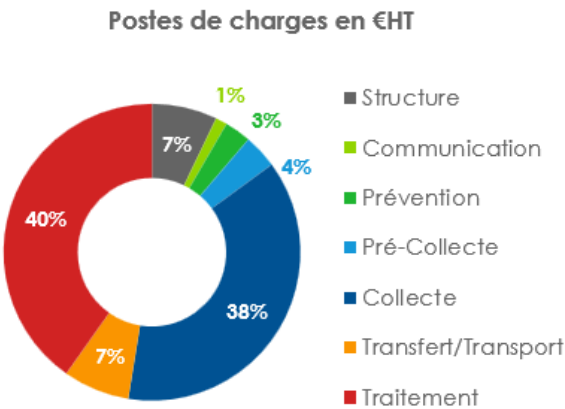
Calcul du coût HT du service public

Le calcul des charges et des produits permet de présenter les différents coûts de la gestion des déchets ou tout au moins d'expliquer ce que ce coût contient comme produits et charges et de quel type de coût il se rapproche :

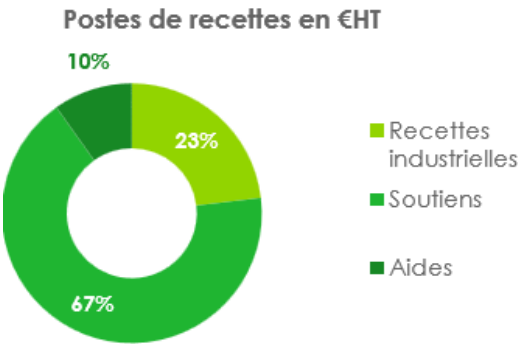
1. **Le coût complet** : somme des charges avec prise en compte de la totalité des frais de structure et des dotations aux amortissements
2. **Le coût technique** : sommes des charges – recettes industrielles
3. **Le coût partagé** : coût technique – soutiens des sociétés agréées
4. **Le coût aidé** : coût partagé – subventions d'investissements et aides au fonctionnement
5. **Le coût imputé** : ensemble des contributions perçues pour financer le service (appels de fonds)

Répartition des charges, des produits et du financement

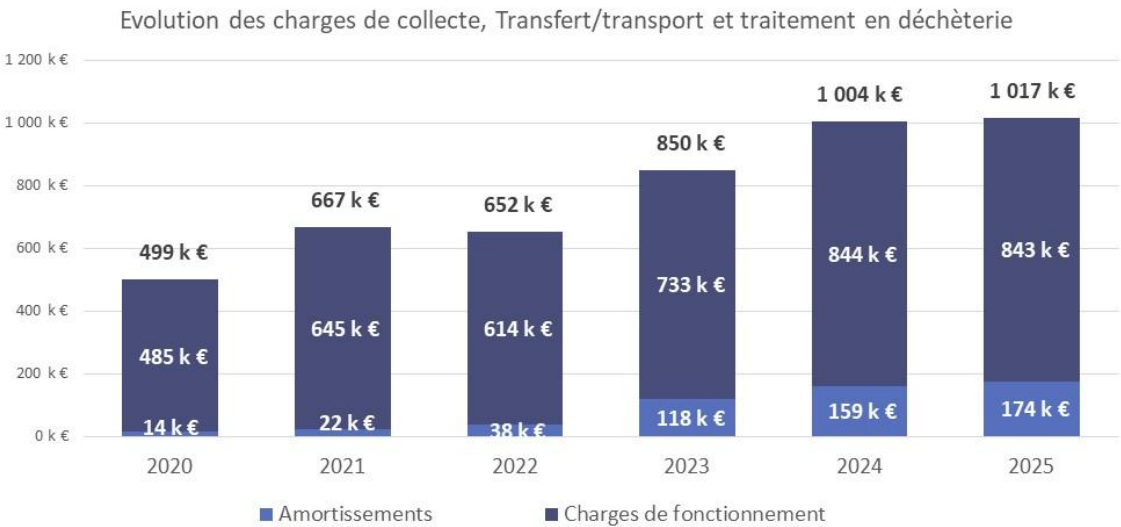
	Charges (€/hab)
Structure	10,6 €
Communication	1,9 €
Prévention	4,3 €
Pré-Collecte	5,5 €
Collecte	55,8 €
Transfert/Transport	10,7 €
Traitement	57,7 €



	Produits (€/hab)
Recettes industrielles	8,4 €
Soutiens	24,4 €
Aides	3,6 €



Le traitement et la collecte des déchets représentent les deux plus importants postes de charges (40% et 38% respectivement). Les soutiens des éco-organismes représentent quant à eux les principales recettes (67%).

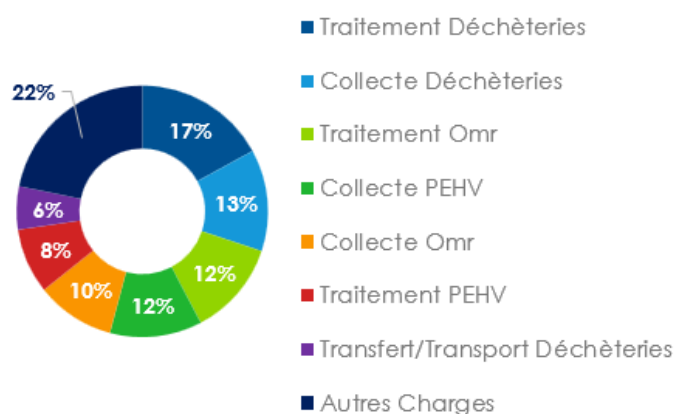


Une augmentation forte des charges s'observe entre 2020 et 2024. Les travaux sur la déchèterie de Merlevenez démarrés en 2022, amortis à partir de 2023 impactent très fortement les charges.

Détail du coût aidé par habitant et par tonne et par étape technique

CCBBO 2025 <i>Référentiel régional 2024</i>		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
€/hab.	Structure	10,6 11,0			
	Communication	1,9 1,3			
	Prévention	4,3 2,7			
	Pré-collecte	1,2 3,1	1,6 0,9	2,6 2,6	
	Collecte	15 23,0	2,6 2,2	17,6 16,1	19,4 12,0
€/t	Transport				31,5 7,8
	Traitement	168 191,5		192,5 234,3	96,7 70,5
€/t	Produits	0,4 21,9	26,4 37,7	374,6 367,9	18,4 14,2

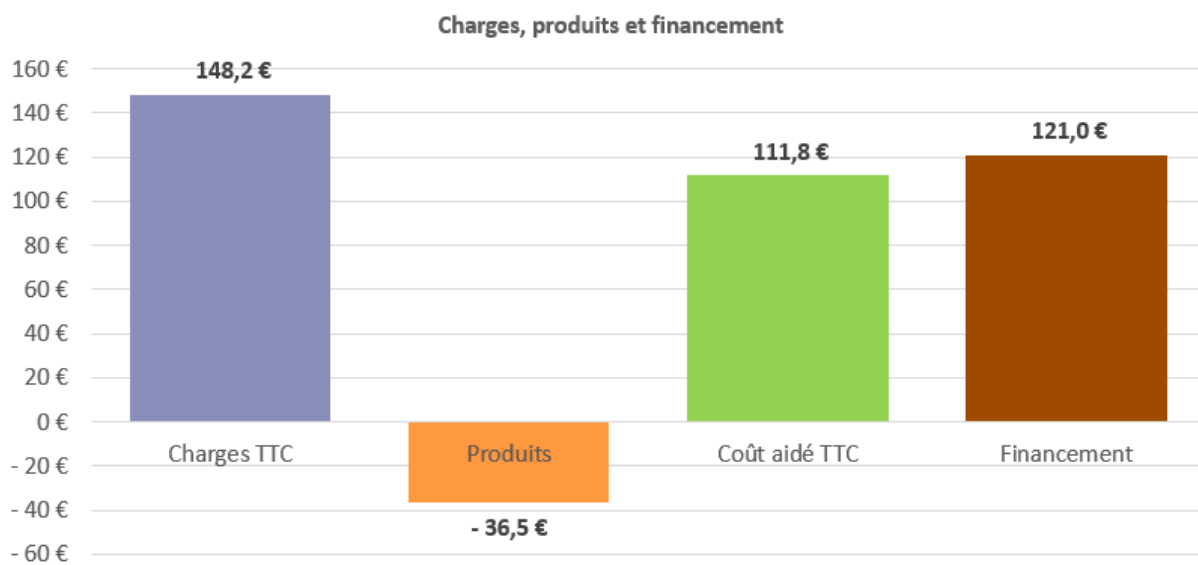
Répartition principaux postes de charge



Les coûts sont globalement optimisés en comparaison au référentiel régional. La collecte et le traitement des déchets de déchèterie représentent près de 30% des charges.

Le coût aidé HT 2025 est de 2,15 M €, soit 111,8 € / hab. La structure des coûts est typique d'une collectivité en tarification incitative, avec une part de coût des ordures ménagères résiduelles inférieure à celle de tous les référentiels. Néanmoins, la part du coût des déchets collectés en déchèterie reste très élevée, du fait d'une production de déchets verts importante.

Financement du service



Le financement par la REOMi permet de couvrir 108% du coût aidé du service.

PARTIE 3

Présentation des actions de communication, sensibilisation et prévention

La prévention des déchets

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA s'organise autour de 6 grands axes :

- AXE N°1 : Gouvernance et communication
- AXE N°2 : Réduire les déchets organiques dans les ordures ménagères, en déchèterie, et dans les plateformes de dépôt
- AXE N°3 : Renforcer l'éco-exemplarité des collectivités
- AXE N°4 : Accompagner les structures productrices de déchets vers la prévention
- AXE N°5 : Promouvoir la réparation et le réemploi sur le territoire
- AXE N°6 : Sensibiliser et accompagner le grand public dans l'évolution des modes de consommation

Une évaluation à mi-parcours du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été réalisée en Septembre 2025 avec les membres de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES).

Celle-ci met en évidence l'avancement des actions engagées dans le cadre du programme, mais aussi les différents points qui freinent l'atteinte des objectifs prévus.

Ci-dessous les objectifs initiaux du PLPDMA et le résultat à fin 2025 :

Indicateurs globaux	2010	2019	2022	2023	2024	2025
Ratio kg / hab. / an de DMA	617	648	678	741	859	811
Objectif de réduction des DMA en 2028 : -16% par rapport à 2019			5%	14%	33%	25%
Objectif de réduction des DMA en 2030 : -15% par rapport à 2010			10%	20%	39%	31%
Tonnages déchets verts		3 562	4 125	5 010	5 885	4 784
Objectif de réduction des déchets verts en 2028 : -25% par rapport à 2019			16%	41%	65%	34%

Globalement, les actions prévues ont été mises en œuvre conformément aux orientations définies, notamment en matière de prévention des déchets, de développement du compostage et de sensibilisation du public.

La poursuite de ces actions et l'enclenchement d'actions clés (comme la limitation d'accès en déchèterie) permettront de consolider les résultats et de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le programme.

Ci-dessous une présentation des principales actions mises en œuvre sur l'année 2025.

Distribution de composteurs individuels

Les déchets organiques, principalement issus de la cuisine, représentent environ 33 % des ordures ménagères résiduelles.

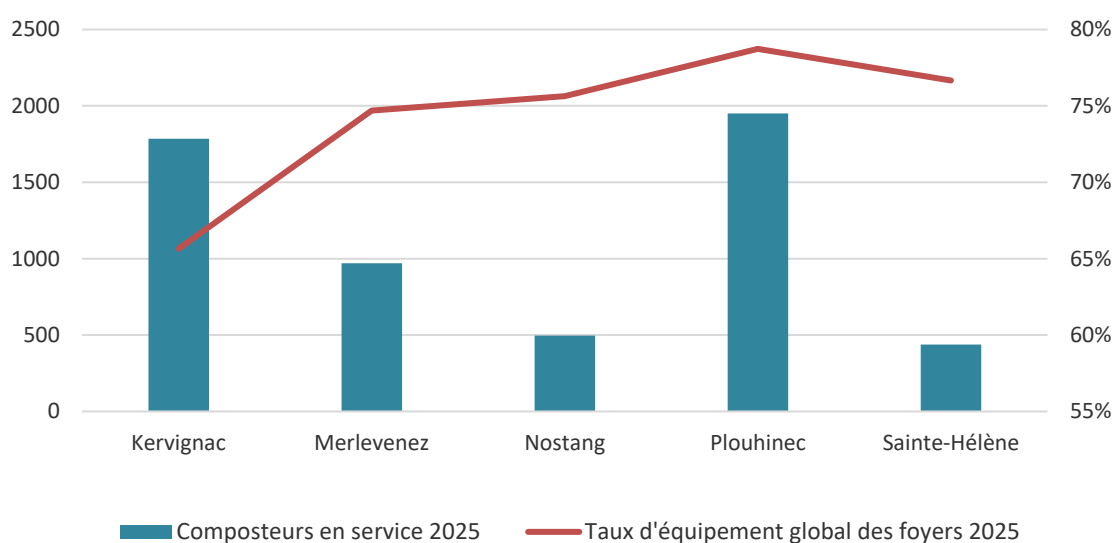
Dans ce contexte, l'opération « Composteur individuel » propose depuis mars 2007 la mise à disposition gratuite de composteurs aux habitants de BBO Communauté.

À la fin de l'année 2025, 5 641 foyers utilisent un composteur, soit un taux de couverture de 73 %.

Au cours de l'année 2025, 101 composteurs ont été distribués, principalement aux nouveaux arrivants.



Évolution de la pratique du compostage individuel - BBO Communauté



Compostage collectif pour les habitats collectifs

Des composteurs partagés ont été installés sur les cinq communes afin de répondre à l'obligation de tri à la source, entrée en vigueur le 1er janvier 2024.

À la fin de l'année 2025, ces installations sont au nombre de neuf, dont 2 en établissement.



Communes	Lieux	Installation	Nombre de bioseaux distribués	Nombre de référents
Nostang	Résidence du Verger	09/11/2023	7	1
Sainte-Hélène	Beg Er Lann	16/11/2023	1	1
Kervignac	Résidence du Kreiz Ker	23/11/2023	13	2
Plouhinec	Rue des mimosas	24/11/2023	20	1
Merlevenez	Rue du Budo	10/01/2024	6	1
Plouhinec	Résidence de Bellevue	29/11/2024	18	1
Plouhinec	La Déferle	19/12/2024	0	1
Kervignac	Jardins partagés de Kermadio	30/03/2025	4	3
Plouhinec	Camping du Moténo	11/06/2025	0	1

Aide financière à la location d'un broyeur pour les particuliers

BBO Communauté propose une aide financière destinée aux particuliers pour la location d'un broyeur de végétaux.

Ce dispositif a été révisé fin 2023 afin de le rendre plus incitatif. À travers cette action, la collectivité vise à réduire les tonnages de déchets verts déposés en déchèterie et à sensibiliser les habitants aux pratiques du compostage et du paillage.

BBO Communauté a ainsi enregistré 27 demandes en 2025 pour un montant de 2 140 €, contre 29 demandes en 2024 pour un montant total de 2 297 €.



Aide financière à l'achat et à la location de couches lavables pour les particuliers



BBO Communauté soutient l'achat de couches lavables par le biais d'une aide financière de 60 € pour l'achat de minimum 15 couches lavables.

En 2025, un partenariat a été lancé avec l'Atelier des langes pour proposer aux familles un mois gratuit de location de couches lavables. Le but est de faire essayer le concept aux familles sans engagement, pour savoir comment l'utilisation des couches s'intégrera dans leur quotidien.

Les familles bénéficient aussi des conseils personnalisés de l'équipe de l'Atelier des langes sur l'utilisation, l'entretien et l'organisation quotidienne avec des couches lavables.

Aide financière à l'achat de culottes menstruelles

BBO Communauté propose une aide financière pour l'achat de culottes menstruelles, afin d'encourager les alternatives durables aux protections jetables. Ce dispositif permet de sensibiliser les habitants aux gestes de prévention et de réduire la production de déchets liés à l'hygiène féminine.

48 personnes ont bénéficié de l'aide en 2025 pour un montant total de 3 008 €.



La communication de proximité

Animations scolaires

35 animations ont été réalisées dans les écoles ayant formulé une demande, permettant de sensibiliser 639 élèves.



De nouvelles animations ont vu le jour en 2025, avec notamment l'organisation de « Repair Cafés » dans les écoles. Le Repair Café organisé dans l'école des Aigrettes à Nostang a été très apprécié par les enfants. Ils ont compris tous les avantages de la réparation des objets et l'intérêt d'en prendre soin pour qu'ils durent le plus longtemps possible.

Animations sur les marchés estivaux

Des stands de prévention des déchets ont été tenus à l'occasion du marché Artiza'noz de Plouhinec. Une animation sur le gaspillage alimentaire a été proposée à l'une des deux soirées. 90 personnes ont été sensibilisées à la réduction et au tri des déchets.



Accompagnement des associations locales

En 2025, 26 200 gobelets ont été utilisés par les associations, 33 associations ont été accompagnées à la gestion et la prévention de leurs déchets, et 16 référents Déchets ont été formés.

Animations pendant la semaine EAU JARDIN Ria d'Etel - Printemps 2025

Des animations sur la prévention des déchets verts ont été proposées lors d'EAU JARDIN ria d'Etel, dont les traditionnelles distributions de compost de déchets verts.

Une animation « Mon jardin zéro déchet » a été faite par Terhao à Kervignac, à l'occasion de « Sème le partage ». Une animation sur le broyage des déchets verts a été organisée en partenariat avec la commune de Plouhinec. Un ciné / débat a été proposé autour du film « Un autre regard » de Gilles LEBLAIS, avec pour thématique principale l'utilité des pratiques zéro déchet au jardin pour préserver la biodiversité (taille et tonte diversifiée, haies sèches, abris, bois mort...).

Une soixante de personnes a été sensibilisées.



Animations pour la fête du sol vivant - Octobre 2025

BBO Communauté a participé pour la première fois à la « Fête du sol vivant », organisée au mois d'octobre par le réseau Compost Citoyen. Deux habitants de Merlevenez ont fait visiter leur jardin pour partager leurs pratiques zéro déchet vert, et une distribution de broyat de branches issues des déchets verts de la déchèterie a été organisée.

En tout, une trentaine de personnes ont été sensibilisées.



Foire aux plantes de Kervignac – Novembre 2025

BBO communauté a tenu un stand de prévention des déchets verts et du gaspillage alimentaire à l'occasion de la foire aux plantes de Kervignac.

L'association des cuisiniers solidaires, en partenariat avec BBO Communauté, a proposé une Disco Soupe, avec des légumes sauvés du gaspillage et mixés grâce à un « Vélo Soupe ».

Une démonstration des pratiques de jardinage zéro déchet a été proposée aux visiteurs tout au long de la journée.

Une centaine de personnes ont été sensibilisées.



Animations pour la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) – Novembre 2025

Dans le cadre de la SERD 2025, BBO Communauté a organisé plusieurs actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

Les animations ont concerné le grand public, avec des animations sur le broyage des déchets verts, les pratiques zéro déchet vert et un salon de la réparation avec des professionnels du territoire.

Ces actions ont permis de sensibiliser 55 habitants aux pratiques de prévention des déchets et aux gestes écoresponsables au quotidien.

Animation d'un Repair Café

BBO Communauté a lancé un Repair Café en 2018.

Les ateliers se tiennent le premier samedi de chaque mois.

Sur la période septembre 2024 à juillet 2025, il a été recensé :

- 11 ateliers
- 312 visites
- 150 réparations (48% des objets apportés)



La communication écrite

Le calendrier de collecte

Les calendriers de collecte 2025 ont été élaborés selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Ils ont été distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres à la fin du mois de décembre 2024.

Les autres supports de communication

Les supports de communication ont été actualisés avec la nouvelle charte graphique et des nouveaux supports ont été créés :

- Flyer des Kits vaisselle



- Flyer sur l'aide à l'achat de culottes menstruelles



- Flyer sur l'aide à la location et à l'achat de couches lavables

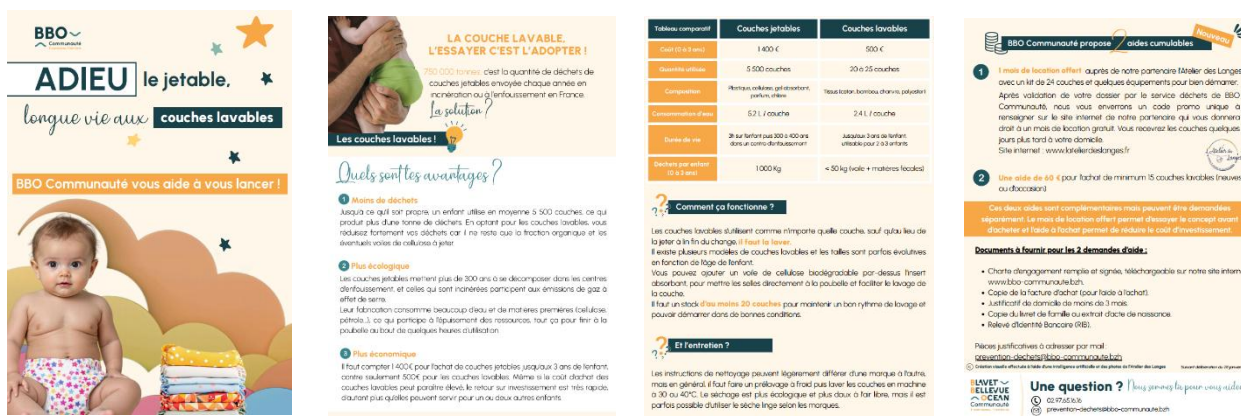


Tableau comparatif	Couches jetables	Couches lavables
Prix de la boîte	1 400 €	500 €
Nombre de couches	5 000 couches	20 à 25 couches
Composition	Mécanisme d'absorption en polymère	Mécanisme d'absorption en coton
Composition d'une couche	52 L / couche	24 L / couche
Coût de vie	29 par couche (soit 200 à 400€)	Adapté (sans de l'ordre de 10 à 15€)
Poids par boîte	1000 kg	< 30 kg (légère + matériaux locaux)

Comment ça fonctionne ?

Les couches lavables durent comme n'importe quelle couche, sauf qu'au lieu de jeter à la poubelle, on les lave. Elles existent en plusieurs modèles de couches lavables et les tailles sont parfois évolutives en fonction du poids du bébé.

Vous pouvez opter pour une couche lavable en coton ou en tissu. Elles sont conçues pour être lavées à 60°C, ce qui permet de les réutiliser sans problème.

Et l'entretien ?

Les instructions de nettoyage peuvent légèrement varier d'une marque à l'autre, mais en général, il faut faire un pré-traitage à froid puis laver les couches à machine à 90 ou 100°C. Le séchage est plus écologique et plus doux à l'air libre, mais il est parfois possible d'utiliser le sèche-linge selon les marques.